



Assurance responsabilité civile d'entreprise

Une assurance absolument indispensable! Car si votre responsabilité est engagée, vous pouvez vite être acculé à la ruine. Pourquoi donc?

Que ce soit lors de la production, avec vos produits, au travers de publications, en fournissant des conseils: dans tous ces cas de figure, il est possible que vous portiez préjudice à des tiers, et que ceux-ci fassent valoir des prétentions financières à votre encontre. Notre assurance responsabilité civile d'entreprise vous offre une protection financière fiable. En effet, on n'est jamais à l'abri d'un imprévu.

Couverture d'assurance en cas de dommages causés à des tiers

- Indemnisation des prétentions justifiées
- Prise en charge des frais de défense contre des prétentions injustifiées
- Prise en charge des frais de prévention et de réduction de dommages
- Durée du contrat: 1 an
- Franchise: 500 CHF
- Somme assurée: 5 millions de CHF